



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD-PAS-DE-CALAIS
PICARDIE

RECUEIL
DES
ACTES
ADMINISTRATIFS

ANNEE 2016 - NUMERO 63 DU 28 AVRIL 2016

TABLE DES MATIERES

PREFECTURE DE REGION NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES NORD PAS-DE-CALAIS PICARDIE

Arrêté préfectoral nommant des membres du conseil d'administration de l'établissement public foncier du Nord – Pas-de-Calais.

PREFECTURE DE LA SOMME ET PREFECTURE MARITIME DE LA MANCHE ET DE LA MER DU NORD

ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 18/2016 portant nomination au conseil de gestion du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale.

AGENCE REGIONALE DE SANTE NORD PAS-DE-CALAIS PICARDIE

ARRETE PORTANT DESIGNATION DE MADAME CABON PASCALE EN QUALITE D'INSPECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE NORD – PAS-DE-CALAIS – PICARDIE.

ARRETE N° 2016 – 005 SDSDU MODIFIANT L'ARRETE DU 3 FAVRIER 2016 FIXANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DE LA CONFERENCE REGIONALE DE SANTE DU NORD – PAS-DE-CALAIS.

Arrêté n° 2016 – 006 SDSDU modifiant l'arrêté n° 2016 – 003 modifié du 7 mars 2016 fixant la composition nominative des commissions de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie du Nord – Pas-de-Calais.

ARRETE DOS-POLE 02-2016 n° 1 RELATIF A LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL PEDAGOGIQUE DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DU CENTRE HOSPITALIER DE SOISSONS.

ARRETE DOS-POLE 02-2016 n° 3 RELATIF A LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DU CENTRE HOSPITALIER DE ST QUENTIN.

ARRETE DOS-POLE 02-2016 n° 5 RELATIF A LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL PEDAGOGIQUE DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DU CENTRE HOSPITALIER DE ST QUENTIN.

ARRETE DOS-POLE 02-2016 n° 4 RELATIF A LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDES SOIGNANTS DU CENTRE HOSPITALIER DE ST QUENTIN.

ARRETE DOS-POLE 02-2016 n° 6 RELATIF A LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL TECHNIQUE DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDES SOIGNANTS DU CENTRE HOSPITALIER DE ST QUENTIN.

ARRETE N° DOS-SDPerfQual-PDSB-2016-03 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DROS-2014-221 DU 03 FEVRIER 2012 MODIFIE PORTANT AUTORISATION DE FONCTIONNEMENT DU LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE MULTISITES BCD BIOLOGIE EXPLOITE PAR LA SELAS BCD BIOLOGIE DONT LE SIEGE SOCIAL EST SITUE 1 RUE GAMBETTA – 60180 NOGENT-SUR-OISE.

PREFECTURE DE L'OISE ET AGENCE REGIONALE DE SANTE NORD PAS-DE-CALAIS PICARDIE

Arrêté conjoint DOS-Pôle 60 n° 2016-05 modifiant l'arrêté conjoint D-PRPS-MS-GDR n° 2014-554 fixant la composition du Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires (CODAMUPS-TS de l'Oise).

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT NORD PAS-DE-CALAIS PICARDIE

DECISION Ordonnancement secondaire



**PREFET DE LA REGION
NORD – PAS-DE-CALAIS
PICARDIE**

Préfecture de région
Nord – Pas-de-Calais
Picardie

Secrétaire général
pour les affaires
régionales

**Arrêté préfectoral nommant des membres
du conseil d'administration de l'établissement public foncier
du Nord - Pas-de-Calais**

Le Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie,
Préfet du Nord,
Commandeur de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L 321-1 et suivants et R 321-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 modifiée relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 87.568 du 12 juillet 1987 modifié relatif à la réalisation d'acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements ;

Vu le décret n° 90.1154 du 19 décembre 1990 modifié notamment par le décret n° 2014-1736 du 29 décembre 2014, portant création de l'établissement public foncier du Nord - Pas-de-Calais ;

Vu le décret n° 94.682 du 12 juillet 1994 modifié relatif aux conseils et aux dirigeants des établissements publics et entreprises du secteur public ;

Vu le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret du 17 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Jean-François CORDET, en qualité de préfet de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu les arrêtés ministériels du 15 mai et du 22 septembre 2015 du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public foncier du Nord - Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 mars 2016 du ministère de l'intérieur portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public foncier du Nord - Pas-de-Calais ;

Vu les désignations des cinq établissements publics de coopération intercommunale effectuées lors de l'assemblée spéciale du 22 mai 2015 à Lille, réunissant les communautés d'agglomération et les communautés de communes de la région Nord – Pas-de-Calais ;

Vu la délibération du 29 février 2016 du conseil régional Nord – Pas-de-Calais Picardie ;

Vu les délibérations des conseils départementaux du Nord du 24 avril 2015 et du Pas-de-Calais du 24 avril 2015 ;

Vu les délibérations de la métropole européenne de Lille du 17 avril 2015, de la communauté urbaine d'Arras du 2 avril 2015 et de la communauté urbaine de Dunkerque Grand-Littoral du 7 mai 2015 ;

Vu les propositions des chambres consulaires du commerce du 27 février 2015, 25 janvier 2015;

Vu les courriers de la chambre régionale du commerce et d'industrie, de la chambre d'agriculture de la région Nord – Pas-de-Calais et de la chambre des métiers et de l'artisanat du 27 février 2015, 21 avril 2015 et 25 janvier 2016 ;

Vu le courrier du Conseil économique, social et environnemental régional du 24 mars 2016 ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – La composition du conseil d'administration de l'établissement public foncier du Nord - Pas-de-Calais est arrêtée comme suit :

I) 24 représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

a) huit conseillers régionaux désignés par le conseil régional du Nord - Pas-de-Calais Picardie :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Gérald DARMANIN	Madame Milouda ALA
Monsieur Emmanuel AGIUS	Monsieur Simon JOMBART
Monsieur Frédéric NIHOUS	Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD
Madame Valérie VANHERSEL LAPORTE	Madame Aurore COLSON
Madame Valérie LETARD	Monsieur Serge SIMEON
Monsieur Charles BAREGE	Madame Mathilde JOUVENET
Monsieur Jacques DANZIN	Monsieur Jean-Louis ROUX
Monsieur Olivier DELBE	Monsieur Alexis SALMON

b) huit conseillers départementaux du Nord et du Pas-de-Calais désignés à raison de quatre par le conseil départemental du Nord et de quatre par le conseil départemental du Pas-de-Calais :

Conseil départemental du Nord :

Titulaires	Suppléants
Madame Karima ZOUGGAGH	Madame Marie-Hélène QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI
Monsieur Joel WILMOTTE	Madame Marie-Annick DEZITTER
Monsieur Mickaël HIRAOUX	Madame Carole DEVOS
Madame Marline FILLÉUL	Monsieur Bertrand RINGOT

Conseil départemental du Pas-de-Calais :

Titulaires	Suppléants
Madame Isabelle LEVENT	Madame Emmanuelle LEVEUGLE
Monsieur Jean-Claude DISSAUX	Madame Maryse CAUWET
Madame Pascale LEBON	Monsieur Hugues SION
Monsieur Jean-Marie LUBRET	Monsieur Rachid BEN AMOR

c) trois représentants de la métropole européenne de Lille et des communautés urbaines :

- un représentant de la métropole européenne de Lille,

Titulaire	Suppléant
Monsieur Patrick GEENENS	Monsieur Francis VERCAMER

- un représentant de la Communauté urbaine d'Arras,

Titulaire	Suppléant
Monsieur Jean-Pierre DELCOUR	Monsieur Claude FERET

- un représentant de la Communauté urbaine de Dunkerque,

Titulaire	Suppléant
Monsieur Patrice VERGRIETE	Monsieur Bernard WEISBECKER

d) cinq représentants des autres établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre désignés lors de l'assemblée spéciale du 22 mai dernier :

Titulaires	Suppléants
Communauté d'agglomération Valenciennes-Métropole (59) Représentant : Monsieur Jean-Marcel GRANDAME	Communauté d'agglomération Valenciennes-Métropole (59) Représentant : Madame Renée STEVENART
Communauté de communes Flandre Intérieure (59) Représentant : Monsieur Jean-Pierre BATAILLE	Communauté de communes Flandre Intérieure (59) Représentant : Monsieur Gérard MARIS
Communauté de communes du Pays de Mormal (59) Représentant : Madame Elisabeth DEBRUILLE	Communauté de communes du Pays de Mormal (59) Représentant : Monsieur Francis DUPIRE
Communauté d'agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et environs (62) Représentant : Monsieur Thierry TASSEZ	Communauté d'agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et environs (62) Représentant : non communiqué
Communauté de communes du Pays de Lumbres (62) Représentant : Monsieur Didier BEE	Communauté de communes du Pays de Lumbres (62) Représentant : Monsieur Christian LEROY

II) **4 représentants de l'Etat**

- un représentant désigné par le Ministre de l'intérieur :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Pierre CLAVREUIL	Monsieur Serge BOUFFANGE

- un représentant désigné par la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité : (au titre de l'urbanisme)

Titulaire	Suppléant
Monsieur Matthieu DEWAS	Monsieur Philippe LALART

- un représentant désigné par la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité : (au titre du logement)

Titulaire	Suppléant
Monsieur Vincent MOUTYKA	Monsieur Julien LABIT

- un représentant désigné par le ministre chargé du budget :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Bernard PINEAU	Monsieur Christophe MILH

III) **4 personnalités socioprofessionnelles, désignées en son sein par l'organe délibérant de l'institution dont elles relèvent, assistent au conseil d'administration avec voix consultative**

- un représentant de la chambre de commerce et d'industrie :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Philippe SENECHAL	Madame Sylvie DUCHASSAING

- un représentant de la chambre d'agriculture :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Didier HELLEBOID	Monsieur Jean-Bernard BAYARD

- un représentant de la chambre de métiers et de l'artisanat :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Jean-Luc MARCOTTE	Monsieur Henry-Luc PRIMONT

- un représentant du conseil économique, social et environnemental régional du Nord - Pas-de-Calais Picardie:

Titulaire	Suppléant
Monsieur Pierre DUBOIS	Monsieur Patrick LAMBIN

Article 2 – Le directeur de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural Flandres-Artois assiste au conseil d'administration avec voix consultative.

Article 3 – Le Préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le contrôleur budgétaire régional et l'agent comptable de l'établissement assistent également de droit aux réunions du conseil d'administration et y sont entendus chaque fois qu'ils le demandent.

Article 4 – L'arrêté préfectoral modifié du 19 juin 2015 est abrogé.

Article 5 – Le secrétaire général pour les affaires régionales du Nord – Pas-de-Calais Picardie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

Fait à Lille, le 20 AVR. 2016



Jean-François CORDET

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, le présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.



PRÉFECTURE DE LA SOMME

PRÉFECTURE MARITIME DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD

N° 18 / 2016

ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL

portant nomination au conseil de gestion du parc naturel marin
des estuaires picards et de la mer d'Opale

Le préfet de la Somme,

Le préfet maritims de la Manche
et de la mer du Nord,

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu le code de l'environnement, notamment son article R.334-31 ;
- Vu le décret n° 2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, notamment son article 3 ;
- Vu l'arrêté inter-préfectoral du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord et du préfet de la Somme du 18 juin 2013, portant désignation des groupements de collectivités territoriales mentionnés aux j) et k) du 2° du I de l'article 2 du décret n° 2010-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale ;
- Vu l'arrêté inter-préfectoral du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord et de la préfète de la Somme du 16 novembre 2015, portant nomination au conseil de gestion du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale ;
- Vu les propositions formulées par les organes délibérants des collectivités territoriales ou groupements de collectivités et par les personnes morales composant le conseil de gestion du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, suite aux modifications intervenues dans la composition de leur représentation ;

ARRÊTENT

Article 1er.

1. Sont nommés membres du conseil de gestion du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale :
1. Au titre des six représentants de l'État :
- le commandant de la zone maritime Manche-mer du Nord ;
 - le directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord ;

Préfecture de la Somme
51 rue de la République
80020 Amiens Cedex
Tél. : 03.22.97.80.80
Télécopte : 03.22.97.82.14

Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord
CC 01
50115 Cherbourg-en-Cotentin Cedex
Tél. : 02.33.92.60.61
Télécopte : 02.33.92.59.26

- e) le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nord Pas-de-Calais Picardie
- d) le délégué à la mer et au littoral du Pas-de-Calais et de la Somme ;
- e) le délégué régional Manche-mer du Nord du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ;
- f) le directeur de l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

2. Au titre des treize représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, sur proposition de leur organe délibérant :

- a) Pour la région Nord Pas-de-Calais Picardie :
 - Mme Natacha BOLSCHART, titulaire ;
 - M. Franck DHERSIN, suppléant ;
 - Mme Paulette JULIEN-PEUVION, titulaire ;
 - Mme Mathilde JOUVENET, suppléante.
- b) Pour la région Normandie :
 - M. Pierre VOGT, titulaire ;
 - M. Hubert LEFFEVRE, suppléant.
- c) Pour le département du Pas-de-Calais :
 - M. Claude ALLAN, titulaire ;
 - Mme Emmanuelle LEVEUGLE, suppléant.
- d) Pour le département de la Somme :
 - M. Stéphane HAUSSOULIER, titulaire ;
 - Mme Brigitte LHOMME, suppléante.
- e) Pour les représentants des intercommunalités littorales du Pas-de-Calais, de la Somme et de la Seine-Maritime :
 - La communauté d'agglomération du Boulonnais :
 - M. Dominique BODEFROY, titulaire ;
 - M. Jean-Pierre PONT, suppléant.
 - La communauté de communes Mer et Terre d'Opale :
 - M. Daniel FASQUELLE, titulaire ;
 - Mme Stéphanie SLOBODA, suppléante.
 - La communauté de communes d'Opale sud :
 - M. Pierre-Georges DACHICOURT, titulaire ;
 - M. Philippe CORNU, suppléant.
 - La communauté de communes Authie-Maye :
 - M. Alain BAILLET, titulaire ;
 - M. Laurent PROYOT-KURKOWSKI, suppléant.
 - La communauté de communes Bresle maritime :
 - Mme Marthe SUBUR, titulaire ;
 - M. Alain LONGUENT, suppléant.
- f) Pour le syndicat mixte de la côte d'Opale :
 - M. Jean-François RAPIN, titulaire ;
 - M. Bruno COUSSE, suppléant.

- g) Pour le syndicat mixte Baie de Somme-grand littoral picard :
 - M. Emmanuel MAUGIET, titulaire ;
 - Mme Jeanine BOURGAIN, suppléante.
 - h) Pour le représentant des structures porteuses des schémas d'aménagement et de gestion des eaux des bassins versants situés en amont des estuaires inclus dans le périmètre du parc naturel marin :
 - l'Institution interdépartementale Oise, Seine-Maritime et Somme pour la gestion et la valorisation de la Baie et le syndicat mixte Canche et Affluents :
 - Mme Maryline DUCROCQ, titulaire ;
 - M. Bruno ROUSSEL, suppléant.
3. Au titre du représentant du ou des parcs naturels régionaux intéressés :
- Le parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale :
 - M. Kaddour-Jean DERRAR, titulaire ;
 - M. Marc SÂRPAUD, suppléant.
4. Au titre du représentant de l'organisme de gestion d'une aire marine protégée contigüe, choisi parmi les organismes gestionnaires des réserves naturelles nationales de la baie de Canche et de la baie de Somme :
- Mme Christine GRIGNON, titulaire ;
 - M. Claude JACOB, suppléant.
5. Au titre des vingt-deux représentants des organisations représentatives des professionnels :
- a) Pour le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Nord / Pas-de-Calais :
 - Mme Delphine RONCIN, titulaire ;
 - M. Olivier LEPRETTE, suppléant.
 - b) Pour le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Haute-Normandie :
 - M. Olivier BECQUERE, titulaire ;
 - Mme Sonia MULLER, suppléante.
 - c) Pour les neuf représentants des professionnels de la pêche, représentant les différents métiers et ports de débarquement, désignés sur proposition du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Nord / Pas-de-Calais et du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Haute-Normandie :
 - M. Claude SEILLIER, titulaire ;
 - M. Pierre SEILLIER, suppléant ;
 - M. Michel NICOLAY, titulaire ;
 - M. Mathieu NICOLAY, suppléant ;
 - Mme Renée MICHON, titulaire ;
 - Mme Sophie DERONIERE, suppléante ;
 - M. Nicolas DESCHARLES, titulaire ;
 - M. Alexis HAONERIE, suppléant ;
 - M. Luc HAMET, titulaire ;
 - M. Anthony VIERA, suppléant ;
 - M. Michel FOURNIER, titulaire ;

- M. Jean-Marie WAUCOGNE, suppléant ;
 - M. Stéphane PINTO, titulaire ;
 - suppléant : à désigner ;
 - M. Gérard MONTABINE, titulaire ;
 - M. Thierry BOUVIÈRE, suppléant ;
 - M. Didier LAURENT, titulaire ;
 - M. Christopher TEBBOIS, suppléant.
- d) Pour les organisations de producteurs de pêche maritime :
- M. François HENNOYER, titulaire ;
 - Mme Nannon JOGGIOT, suppléante,
 - M. Bruno MARGOLLE, titulaire ;
 - M. Eric GOSSELIN, suppléant.
- e) Pour le comité régional de la conchyliculture Normandie-mer du Nord :
- M. Alain DAUBELMOUR, titulaire ;
 - M. Louis TEYSSIER, suppléant.
- f) Pour l'autorité portuaire du Tréport :
- M. Alain BAZILLE, titulaire ;
 - Mme Virginie LUCOT-AVRIL, suppléante.
- g) Pour l'autorité portuaire de Boulogne-sur-Mer :
- M. Patricia POUPART, titulaire ;
 - M. Anthony JOUVÉRIE, suppléant.
- h) Pour le représentant des trois sections régionales de Normandie, Picardie et Nord-Pas-de-Calais de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) sur proposition de ces trois sections :
- Mme Laëtitia PAPAGE, titulaire ;
 - M. Dominique HUCHER, suppléant.
- i) Pour le syndicat des énergies renouvelables :
- M. Christophe LEBLANC, titulaire ;
 - M. René CASTBERG, suppléant.
- j) Pour Armateurs de France :
- M. Hervé GAUDUCHEAU, titulaire ;
 - M. Henry DE L'ESTOURBELLON, suppléant.
- k) Pour la chambre de commerce et d'industrie du littoral normand-picard :
- M. Paul JEANSON, titulaire ;
 - Mme Ségolène LATOURILLÉ, suppléante.
- l) Pour la chambre de commerce et d'industrie de la côte d'Opale :
- M. Patrick DUCROIX, titulaire ;
 - M. Alain TERNISIER, suppléant.
- m) Pour le représentant des trois comités départementaux du tourisme du Pas-de-Calais, de la Somme et de la Seine-Maritime, sur proposition de ces trois comités :
- Mme Sophie WARET, titulaire ;
 - M. Franck BEAUVERLET, suppléant.

6. Au titre des sept représentants d'organisations d'usagers :

- a) Pour le représentant d'une fédération de pêcheurs plaisanciers :
- Le comité régional de la pêche de loisir en mer du Nord-Pas de Calais de la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France et le comité régional Nord de la fédération française des pêcheurs en mer ;
 - M. Dominique FIARD, titulaire ;
 - M. Marcel NUYSENS, suppléant.
- b) Pour la fédération française des ports de plaisance :
- M. André WIDEHÉM, titulaire ;
 - M. Olivier IMBERT, suppléant.
- c) Pour la fédération française des études et sports sous-marins :
- Mme Ingrid RICHARD, titulaire ;
 - M. Jacques DUQUENOY, suppléant.
- d) Un représentant des trois comités départementaux olympiques et sportifs du Pas-de-Calais, de la Somme et de la Seine-Maritime, sur proposition de ces trois comités :
- M. Christophe DINGIER, titulaire ;
 - M. François JOLIVY, suppléant.
- e) Pour les associations de classe maritime du Pas-de-Calais :
- M. Willy SCHRAEËN, titulaire ;
 - M. Benjamin BIGOT, suppléant.
- f) Pour les associations de classe maritime de la Somme :
- M. Alex PION, titulaire ;
 - M. Dominique SALLESSE, suppléant.
- g) Pour une organisation de pêcheurs à pied non professionnels :
- Association de défense des pêcheurs à pied de la côte d'Opale ;
 - M. Fabrice GOSSELIN, titulaire ;
 - M. Frédéric BEAUGBOIS, suppléant.

7. Au titre des six représentants d'associations de protection de l'environnement :

- a) Un représentant d'une association compétente en matière de protection des milieux désignée par la fédération française des sociétés de protection de la nature, dite « France Nature Environnement » :
- M. Marc EVERARD, titulaire ;
 - M. Jean-Paul LESCOFFRE, suppléant.
- b) Pour l'association Picardie nature :
- M. Yves MAQUINGHEN, titulaire ;
 - M. Patrick THERY, suppléant.
- c) Pour le groupe ornithologique et naturaliste du Nord-Pas-de-Calais :
- M. Alain WARD, titulaire ;
 - M. Denis TIRMARCHES, suppléant.
- d) Pour la coordination mammalogique du nord de la France (CMNF) :
- M. Jean-Luc BOURGAIN, titulaire ;
 - M. Jacky KARPOUZIOPOULOS, suppléant.

- c) Pour le conservatoire biologique national de Baillieux :
 - Mme Françoise DUBAMEL, titulaire ;
 - M. Jean-Christophe LAUGEL, suppléant.
- d) Pour le groupe d'études des milieux estuariens et littoraux (GEMEL) :
 - M. Thierry RUELLAN, titulaire ;
 - Mme Céline ROLLIN, suppléante.

8. Au titre des quatre personnalités qualifiées :

- a) Sur la connaissance halieutique et des milieux marins :
 - M. Christophe LOUIS.
- b) Sur les sciences humaines et sociales :
 - M. Jean-Marc HOEBELICH.
- c) Sur l'éducation à l'environnement :
 - M. Philippe VALLINTE.
- d) Sur la connaissance des usages marins :
 - M. Patrick TRIPLE.

II. Le président du syndicat mixte Baie de Somme 3 vallées, gestionnaire du parc naturel régional Picardie Maritime, ou son représentant, assiste aux séances du conseil de gestion avec une voix consultative.

Article 2.

L'arrêté inter-préfectoral du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord et du préfet de la Somme du 16 novembre 2015 portant nomination au conseil de gestion du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale est abrogé.

Article 3.

Le sous-préfet d'Abbeville, l'adjoint pour l'action de l'État en mer du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, et le directeur de l'Agence des aires marines protégées sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la Somme, et de l'Agence des aires marines protégées et publié sur le site Internet de la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord (www.pmanar-manche.gouv.fr).

À Amiens, le 25 AVR. 2016

À Cherbourg, le 25 AVR. 2016

Le préfet de la Somme


Philippe DE MESTER

Le préfet maritime de la Manche
et de la mer du Nord


Pascal ADASSEUR



**ARRETE PORTANT DESIGNATION DE MADAME CABON PASCALE
EN QUALITE D'INSPECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE NORD – PAS-DE-CALAIS – PICARDIE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE NORD – PAS-DE-CALAIS – PICARDIE

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1421-1, L.1435-7 et R.1435-10 à R.1435-15 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L.313-13 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Jean-Yves Graff en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Nord – Pas-de-Calais – Picardie (ARS) ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 2011 relatif à la formation des inspecteurs et contrôleurs des agences régionales de santé ;

Vu le diplôme d'Etat d'infirmière délivré le 12 avril 1979 à Madame Pascale CABON par le ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale ;

Vu la décision du directeur général du centre hospitalier régional universitaire (CHRU) de Lille en date du 22 avril 2011 reclassant Madame Pascale CABON en qualité d'infirmière en soins généraux (DE) de 2^{ème} grade ISGS (catégorie A) à compter du 1^{er} décembre 2010 ;

Vu la décision du directeur général du CHRU de Lille en date du 13 août 2012 portant fin de mise à disposition, réintégration pour ordre au CHRU et détachement de Madame Pascale CABON auprès de l'agence régionale de santé Nord – Pas-de-Calais Picardie ;

Vu l'attestation de fin de formation conjointe de l'école des hautes études en santé publique et de l'école nationale supérieure de la sécurité sociale validant le parcours de formation préalable obligatoire de Madame Pascale CABON et son admission à l'examen final conformément à la décision du Jury en date du 13 juin 2012 ;

ARRETE

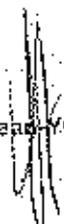
Article 1^{er} – Madame Pascale CABON est désignée en qualité d'inspecteur de l'ARS pour exercer les missions définies sur le territoire de la région Nord – Pas-de-Calais – Picardie à compter de la publication du présent arrêté.

Article 2 – En cas de changement d'affectation, en dehors du ressort de compétence territoriale de l'ARS, la présente désignation deviendra caduque.

Article 3 – Le directeur des ressources humaines et la directrice de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nord – Pas-de-Calais – Picardie et notifié à Madame Pascale CABON.

Fait à Lille, le

31 MARS 2016


Jean-Yves Grall



**ARRETE N° 2016 - 006 S0SDU MODIFIANT L'ARRETE DU 3 FEVRIER 2016 FIXANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DE LA
CONFERENCE REGIONALE DE SANTE DU NORD-PAS-DE-CALAIS**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE NORD – PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1432-4 et D.1432-28 à 1432-53 ;
Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Jean-Yves Graïl en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Nord – Pas-de-Calais – Picardie (ARS) ;
Vu l'arrêté du 15 septembre 2014 fixant la composition nominative de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie du Nord-Pas-de-Calais ;
Vu l'arrêté du 11 mars 2015 modifiant la composition nominative de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie du Nord-Pas-de-Calais ;
Vu l'arrêté 25 septembre 2015 modifiant la composition nominative de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie du Nord-Pas-de-Calais ;
Vu l'arrêté du 3 février 2016 modifiant la composition nominative de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie du Nord-Pas-de-Calais ;
Vu la décision du 8 mars 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'agence régionale de santé du Nord-Pas-de-Calais-Picardie ;

Sur proposition des autorités et institutions chargées de proposer des membres prévues aux articles D.1432-28 et D.1432-29 du code de la santé publique ;

ARRETE/DECIDE

Article 1 – L'article 1 de l'arrêté du 3 février 2016 fixant la composition nominative de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est modifié comme suit :

Collège 7 : offreurs des services de santé

o) Au titre des membres des unions régionales des professionnels de santé

Monsieur Jean-Luc MAYEUR, représentant l'union régionale des professionnels de santé médecins-libéraux, est nommé membre titulaire.

Monsieur Gérard PEYRAC, président de l'union régionale des professionnels de santé pédicures-podologues, est nommé membre suppléant.

Monsieur Jacques MEURETTE, représentant de l'union régionale des professionnels de santé médecins libéraux, est nommé membre titulaire.

Monsieur Philippe CHAZELLE, président de l'union régionale des professionnels de santé médecins libéraux, est nommé membre suppléant.

Monsieur Thomas BALBI, président de l'union régionale des professionnels de santé chirurgiens-dentistes, est nommé membre titulaire.

Madame Marie BISERTE, représentant l'union régionale des professionnels de santé chirurgiens-dentistes, est nommée suppléante.

Monsieur Jean-Marc LASCAR, président de l'union régionale des professionnels de santé masseurs-kinésithérapeutes, est nommé membre titulaire.

Monsieur Jean-Jacques MAGNIES, représentant de l'union régionale des professionnels de santé masseurs-kinésithérapeutes, est nommé membre suppléant.

Monsieur Grégory TEMPREMANT, président de l'union régionale des professionnels de santé pharmaciens, est nommé membre titulaire.

Monsieur Jean-Michel FOIRET, représentant de l'union régionale des professionnels de santé pharmaciens, est nommé suppléant.

Article 2 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3 – La directrice de la stratégie et des territoires l'agence régionale de santé Nord-Pas-de-Calais Picardie est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie.

Fait à Lille, le **27 AVR. 2016**


Jean-Yves GRALL



Arrêté n° 2016-006 SDSU modifiant l'arrêté n°2016-003 modifié du 7 mars 2016 fixant la composition nominative des commissions de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie du Nord-Pas-de-Calais

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ NORD – PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE

**CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 1432-4 et D. 1432-28 à 1432-53 ;
Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
Vu le décret du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Jean-Yves Grall en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Nord – Pas-de-Calais – Picardie (ARS) ;
Vu l'arrêté du 30 septembre 2014 fixant la composition nominative des commissions de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
Vu l'arrêté du 23 mars 2015 modifiant la composition nominative des commissions de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
Vu l'arrêté n° 2016-003 du 7 mars 2016 modifiant la composition nominative des commissions de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
Vu la décision du 8 mars 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé du Nord-Pas-de-Calais Picardie ;

Sur proposition des autorités et institutions chargées de proposer des membres prévues aux articles D.1432-28 et D. 1432-29 du code de la santé publique ;

ARRETE/DECIDE

ARTICLE 1 : L'article 3 de l'arrêté n°2016-003 du 7 mars 2016 fixant la composition nominative de la commission spécialisée de prévention de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie du Nord-Pas-de-Calais est modifié pour la durée du mandat restant à courir, comme suit :

Au 23° au titre des membres des unions régionales des professionnels de santé :

Monsieur Thomas BALBI, président de l'union régionale des professionnels de santé chirurgiens-dentistes, est nommé membre titulaire.

Madame Marie BISERTE, représentant de l'union régionale des professionnels de santé chirurgiens-dentistes, est nommée suppléante.

Monsieur Grégory TEMPREMANT, président de l'union régionale des professionnels de santé pharmaciens, est nommé membre titulaire.

Monsieur Jean-Michel FOIRET, représentant de l'union régionale des professionnels de santé pharmaciens, est nommé suppléant.

ARTICLE 2 : L'article 4 de l'arrêté n°2016-003 du 7 mars 2016 fixant la composition nominative de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie du Nord-Pas-de-Calais est modifié, pour la durée du mandat restant à courir, comme suit :

Au 28° au titre des membres des unions régionales des professionnels de santé :

Monsieur Jean-Luc MAYEUR, représentant l'union régionale des professionnels de santé médecins-libéraux, est nommé membre titulaire.

Monsieur Gérard PEYRAC, président de l'union régionale des professionnels de santé pédicures-podologues, est nommé membre suppléant.

Monsieur Jean-Marc LASCAR, président de l'union régionale des professionnels de santé masseurs-kinésithérapeutes, est nommé membre titulaire.

Monsieur Jean-Jacques MAGNIES, représentant de l'union régionale des professionnels de santé masseurs-kinésithérapeutes, est nommé membre suppléant.

Monsieur Thomas BALBI, président de l'union régionale des professionnels de santé chirurgiens-dentistes, est nommé membre titulaire.

Madame Marie BISERTE, représentant l'union régionale des professionnels de santé chirurgiens-dentistes, est nommée suppléante.

Monsieur Grégory TEMPREMANT, président de l'union régionale des professionnels de santé pharmaciens, est nommé membre titulaire.

Monsieur Jean-Michel FOIRET, représentant de l'union régionale des professionnels de santé pharmaciens, est nommé suppléant.

ARTICLE 3 : L'article 5 de l'arrêté n°2016-003 du 7 mars 2016 modifié fixant la composition nominative de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est modifié, pour la durée du mandat restant à courir, comme suit :

Au 18° au titre des membres des unions régionales des professionnels de santé ayant la qualité de médecins :

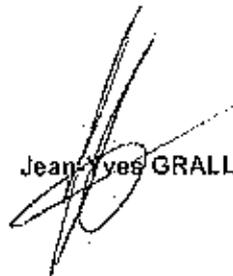
Monsieur Jacques MEURETTE représentant de l'union régionale des professionnels de santé médecins-libéraux, est nommé membre titulaire.

Monsieur Philippe CHAZELLE, président de l'union régionale des professionnels de santé médecins-libéraux, est nommé suppléant.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 5: La directrice de la stratégie et des territoires l'ARS Nord-Pas-de-Calais Picardie est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nord – Pas-de-Calais - Picardie.

Fait à Lille, le 27 AVR. 2016


Jean-Yves GRALL



**ARRETE DOS-POLE 02-2016 N° 1 RELATIF A LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL PEDAGOGIQUE DE
L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DU CENTRE HOSPITALIER DE SOISSONS ;**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE NORD – PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code de la Santé Publique ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Jean-Yves Grali en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Nord – Pas-de-Calais – Picardie (ARS) ;

Vu la décision portant délégations de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Nord-Pas-de-Calais-Picardie du 6 Janvier 2016 ;

Vu l'arrêté D-PRPS-MS-GDR n° 2015-440 du 9 octobre 2015 relatif à la constitution du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de SOISSONS ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des Instituts de Formation paramédicaux ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier ;

...

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté D-PRPS-MS-GDR n° 2015-440 du 9 octobre 2015 est modifié comme suit :

La composition du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de SOISSONS est fixée comme suit :

A) Membres de droit :

- Mme SABRE Martine, Conseillère Technique et Pédagogique en soins de l'Agence Régionale de Santé Nord-Pas-de-Calais-Picardie,

B) Membres élus :

- Représentants des étudiants :

En 3^{ème} année

Mr GOGUET Aymeric, titulaire
Mr EL KHEL Nagid, titulaire
Mme GILLOT Jessica, suppléante
Mr GOUJU Valentin, suppléant

Le reste sans changement.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3 : Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne et de la préfecture de la région Nord - Pas-de-Calais - Picardie.

Fait à Lille, le 16 MARS 2016

Pour le Directeur Général et par délégation
La Directrice Adjointe de l'Offre de Soins



Christine VANKEMMELER



**ARRETE DOS-POLE 02-2016 N° 3 RELATIF A LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE DE
L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DU CENTRE HOSPITALIER DE ST QUENTIN ;**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE NORD – PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code de la Santé Publique ;

Vu l'ordonnance n°2015-1820 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Jean-Yves Grall en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Nord – Pas-de-Calais – Picardie (ARS) ;

Vu la décision portant délégations de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Nord-Pas-de-Calais-Picardie du 6 Janvier 2016 ;

Vu l'arrêté D-PRPS-MS-GDR n° 2015 489 du 6 novembre 2015 relatif à la constitution du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de ST QUENTIN ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des Instituts de Formation paramédicaux ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier ;

.....

ARRETE

Article 1 : L'article 1^{er} de l'arrêté D-PRPQ-MS-GDR n° 2015-468 du 6 novembre 2015 relatif à la constitution du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de ST QUENTIN est modifié comme suit :

- Madame Annie CARPENTIER, Directrice par intérim de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de ST QUENTIN

Le reste sans changement.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3 : Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne et de la préfecture de la région Nord – Pas-de-Calais – Picardie.

Fait à Lille, le

18 Mars 2016

Pour le Directeur Général et par délégation,

Le Directeur de l'Offre de Soins

Serge MORAIS



**ARRETE DOS-POLE 02-2016 N° 5 RELATIF A LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL PEDAGOGIQUE DE
L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DU CENTRE HOSPITALIER DE ST QUENTIN ;**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE NORD – PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code de la Santé Publique ;

Vu l'ordonnance n°2015-1820 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Jean-Yves Grall en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Nord – Pas-de-Calais – Picardie (ARS) ;

Vu la décision portant délégations de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Nord-Pas-de-Calais-Picardie du 6 Janvier 2016 ;

Vu l'arrêté D-PRPS-MS-GDR n°2015-399 du 6 octobre 2015 relatif à la constitution du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de ST QUENTIN ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des Instituts de Formation paramédicaux ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier ;

.../...

ARRETE

Article 1 : L'article 1^{er} de l'arrêté D-PRPS-MS-GDR n°2015-399 du 6 octobre 2015 relatif à la constitution du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de ST QUENTIN est modifié comme suit :

A) Membres de droit :

- Mme Annie CARPENTIER, Directrice par intérim de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de ST QUENTIN,

- Mme SABRE Martine, Conseillère Technique et Pédagogique en soins de l'Agence Régionale de Santé Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

Le reste sans changement.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3 : Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne et de la préfecture de la région Nord – Pas-de-Calais - Picardie.

Fait à Lille, le

18 Mars 2016

Pour le Directeur Général et par délégation,

Le Directeur de l'Offre de Soins

Serge MORAIS



**ARRETE DOS-POLE 02-2016 N° 4 RELATIF A LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE DE
L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU CENTRE HOSPITALIER DE ST QUENTIN**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE NORD – PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code de la Santé Publique ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Jean-Yves Graff en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Nord - Pas-de-Calais – Picardie (ARS) ;

Vu la décision portant délégations de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Nord-Pas-de-Calais-Picardie du 6 Janvier 2016 ;

Vu l'arrêté D-PRPS-MS-GDR n° 2015-170 du 6 novembre 2015 relatif à la constitution du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants du Centre Hospitalier de ST QUENTIN ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant ;

.../...

ARRETE

Article 1 : L'article 1^{er} de l'arrêté D-PRPS-MS-GDR n° 2015-470 du 6 novembre 2015 relatif à la composition du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants du Centre Hospitalier de ST QUENTIN est modifié comme suit :

- Madame Annie CARPENTIER, Directrice par intérim de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants du Centre Hospitalier de ST QUENTIN

Le reste sans changement.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nord – Pas-de-Calais – Picardie et de la Préfecture de l'Aisne.

Fait à Lille, le 18 Mars 2016

Pour le Directeur Général et par délégation,

Le Directeur de l'Offre de Soins

Serge MORAIS

**ARRETE DOS-POLE 02-2016 N° 6 RELATIF A LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL TECHNIQUE DE
L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU CENTRE HOSPITALIER DE ST QUENTIN**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE NORD – PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code de la Santé Publique ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Jean-Yves Grall en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Nord – Pas-de-Calais – Picardie (ARS) ;

Vu la décision portant délégations de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Nord-Pas-de-Calais-Picardie du 6 Janvier 2016 ;

Vu l'arrêté D-PRPS-MS-GDR n° 2015-400 du 6 octobre 2015 relatif à la constitution du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants du Centre Hospitalier de ST QUENTIN ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant ;

.../...

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté D-PRPS-MS-GDR n° 2015-400 du 6 octobre 2015 relatif à la constitution du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants du Centre Hospitalier de ST QUENTIN est modifié comme suit :

- Madame Annie CARPENTIER, Directrice par intérim de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants du Centre Hospitalier de ST QUENTIN,
- Mme SABRE Martine, Conseillère Technique et Pédagogique en soins de l'Agence Régionale de Santé Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

Le reste sans changement.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nord - Pas-de-Calais - Picardie et de la Préfecture de l'Aisne.

Fait à Lille, le 18 Mars 2016

Pour le Directeur Général et par délégation,

Le Directeur de l'Offre de Soins

Serge MORLAIS

ARRETE N° DOS-SDPerfQual-PDSB-2016-03 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DROS-2011-221 DU 03 FEVRIER 2012 MODIFIE PORTANT AUTORISATION DE FONCTIONNEMENT DU LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE MULTISITES BCD BIOLOGIE EXPLOITE PAR LA SELAS BCD BIOLOGIE DONT LE SIEGE SOCIAL EST SITUE 1 RUE GAMBETTA – 60180 NOGENT-SUR-OISE.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE NORD – PAS-DE-CALAIS – PICARDIE

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 ;

Vu l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Jean-Yves Grall en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Nord - Pas-de-Calais – Picardie (ARS) ;

Vu le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 modifié relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu la décision de Monsieur le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Nord – Pas-de-Calais – Picardie du 8 mars 2016 accordant délégations de signature du directeur de l'ARS ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu l'arrêté DROS-2011-221 du 03 février 2012 modifié portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites BCD BIOLOGIE exploité par la SELARL BCD BIOLOGIE dont le siège social est situé 1 rue Gambetta ~ 60180 NOGENT-sur-OISE ;

Vu l'ensemble des pièces reçues le 14 janvier et le 29 février 2016 ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la SELARL BCD BIOLOGIE du 14 décembre 2015 relatif notamment à la transformation de la SELARL BCD BIOLOGIE en SELAS BCD BIOLOGIE ;

Considérant l'ensemble des pièces remises pour l'étude du dossier ;

Considérant que lors de l'assemblée générale extraordinaire de la SELARL BCD BIOLOGIE du 14 décembre 2015, l'assemblée a décidé de la transformation de la SELARL BCD BIOLOGIE en SELAS BCD BIOLOGIE ; qu'elle a modifié les statuts de la Société en conséquence ; qu'elle a désigné M. Philippe BENMUSSA en qualité de Président de la SELAS BCD BIOLOGIE ; qu'elle a désigné M. Antoine COURGENAY, Mme Dominique SORNICLE-POULET, M. Dominique SAINTE-MARIE et M. Philippe CHEVALLIER en qualité de directeurs généraux ; qu'elle confirme M. Philippe BENMUSSA, M. Antoine COURGENAY, Mme Dominique SORNICLE-POULET, M. Dominique SAINTE-MARIE et M. Philippe CHEVALLIER dans leurs fonctions de biologistes coresponsables ;

Considérant que l'ensemble des modifications apportées au laboratoire de biologie médicale multisites BCD BIOLOGIE est conformes aux dispositions du Code de la santé publique ;

ARRETE

Article 1 –

L'Article 1 de l'arrêté DROS-2011-224 du 03 février 2011 modifié est ainsi modifié :

Le laboratoire de biologie médicale multisites BCD BIOLOGIE, autorisé à fonctionner sous le n°60-51, est exploité par la Société d'Exercice Libéral à Actions Simplifiées (SELAS) BCD BIOLOGIE dont le siège social est situé 1 rue Gambetta à NOGENT-sur-OISE (60180) n° FINESS EJ 60 001 226 4.

Il est dirigé par les biologistes coresponsables suivants :

- M. Philippe BENMUSSA, médecin biologiste,
- M. Philippe CHEVALLIER, pharmacien biologiste,
- M. Antoine COURGENAY, médecin biologiste,
- M. Dominique SAINTE-MARIE, pharmacien biologiste,
- Mme Dominique SORNICLE-POULET, pharmacien biologiste.

Le laboratoire de biologie médicale multisites BCD BIOLOGIE est autorisé à fonctionner sur les sites suivants, ouverts au public :

1. 1 rue Gambetta – 60180 NOGENT-sur-OISE – FINESS EJ 60 001 227 2

Horaires d'ouvertures : Le lundi au vendredi de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Le samedi de 7h00 à 12h00

Activités réalisées sur ce site : Pré-analytique et Post-analytique

Biochimie-génétique : *Biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie,*

Immunologie-hématologie-biologie de la reproduction : *Auto-immunité*

Microbiologie : *Sérologie infectieuse*

2. 88 rue Jean Jaurès – 60100 MONTATAIRE – FINESS ET 60 001 228 0

Horaires d'ouvertures : Du lundi au vendredi de 7h45 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Le samedi de 8h00 à 12h30

Activités réalisées sur ce site : Pré-analytique et Post-analytique

Immunologie-hématologie-biologie de la reproduction : *Auto-immunité*

Microbiologie : *Bactériologie, Parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse*

3. 16 rue Victor Hugo – 60600 CHANTILLY – FINESS ET 60 001 229 8

Horaires d'ouvertures : Du lundi au vendredi de 7h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Le samedi de 8h00 à 12h00

Activités réalisées sur ce site : Pré-analytique et Post-analytique

Immunologie-hématologie-biologie de la reproduction : *Allergie*

Microbiologie : *sérologie infectieuse*

4. 5 avenue du Général Leclerc – 60300 SENLIS – FINESS ET 60 001 230 6

Horaires d'ouvertures : Du lundi au vendredi de 7h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h30

Le samedi de 7h30 à 12h00

Activités réalisées sur ce site : Pré-analytique et Post-analytique

Immunologie-hématologie-biologie de la reproduction :

Hématocytologie, Hémostasie, Immunohématologie

5. 12 rue du Général Leclerc – 60260 LAMORLAYE – FINESS ET 60 001 231 4

Horaires d'ouvertures : Du lundi au vendredi de 7h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Le samedi de 8h00 à 12h30

Activités réalisées sur ce site : Pré-analytique et Post-analytique

Microbiologie : *sérologie infectieuse*

Le laboratoire devra fonctionner sur chacun des sites conformément aux exigences législatives et réglementaires.

Article 2 – Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de la réalisation effective de chacune des opérations susvisées.

Article 3 – Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nord – Pas-de-Calais – Picardie, site 556 avenue Willy Brandt - 59777 Eurallie
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, site 14, avenue Dupleigne 75350 PARIS 07 SP
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai franc de deux mois après la notification d'une décision expresse ou implicite de rejet.

Article 4 – Le Directeur de l'Offre de Soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Nord – Pas-de-Calais – Picardie et notifié à M. Philippe BENMUSSA, Président de la SELAS BCD BIOLOGIE.

Fait à Lille, le **30 MARS 2016**

Pour le directeur général de l'ARS Nord-
Pas-de-Calais-Picardie et par délégation

Le Directeur de l'Offre de Soins

Serge MORAIS

Arrêté conjoint DOS-Pôle 60 n°2016-05 modifiant l'arrêté conjoint D-PRPS-MS-GDR n°2014-554 fixant la composition du Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires (CODAMUPS-TS de l'Oise)

Vu le code de la santé publique notamment ses articles L 1435-5, L 6314-1, R6313-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2006-872 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 nommant Monsieur Didier MARTIN, Préfet de l'Oise ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 30 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 17 décembre 2010 portant nomination de M. Jean-Yves Grall en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Nord - Pas-de-Calais - Picardie (ARS) ;

Vu la décision portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Nord-Pas-de-Calais-Picardie du 8 mars 2016 ;

Vu les propositions des Institutions et organismes appelés à désigner des représentants en tant que membres du CODAMUPS-TS de l'Oise ;

ARRETE

Article 1 : Le b) du 3) de l'article 1 de l'arrêté conjoint D-PRPS-MS-GDR n° 2014-554 du 16 décembre 2014 fixant la composition du Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires de l'Oise est modifié comme suit :

b) Quatre médecins représentant l'Union Régionale des Professionnels de Santé représentant les médecins :

- Docteur Xavier LAMBERTYN, titulaire
- Docteur Christophe GRIMAUD, suppléant

- Docteur José CUCHEVAL, titulaire
- Pas de suppléant désigné

Il n'y a pas eu de désignation de représentants pour les deux autres sièges vacants.

Article 2 : Les l) et m) du 3) de l'article 1 de l'arrêté conjoint D-PRPS-MS-GDR n° 2014-554 du 16 décembre 2014 fixant la composition du Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires de l'Oise sont modifiés comme suit :

l) Un représentant de l'Union Régionale des Professionnels de Santé représentant les pharmaciens d'officine :

- Monsieur Bertrand GILBERGUE, titulaire
- Pas de suppléant désigné

m) Un représentant de l'organisation de pharmaciens d'officine

- Monsieur Bruno LEPERE, Titulaire
- Monsieur Bertrand GILBERGUE, suppléant

Article 3 : Le o) du 3) de l'article 1 de l'arrêté conjoint D-PRPS-MS-GDR n° 2014-554 du 16 décembre 2014 fixant la composition du Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires de l'Oise est modifié comme suit :

o) Un représentant de l'Union Régionale des Professionnels de Santé représentant les chirurgiens-dentistes :

- Madame Maud SILBERBERG - Titulaire
- Madame Céline GARRAS - Suppléante

Article 4 : Le tableau consolidé en annexe 1 du présent arrêté liste l'ensemble des membres du Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires (CODAMUPS-TS) de l'Oise. Les modifications de l'article 1 sont intégrées dans ce tableau.

Article 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux intéressés ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :

- 1) D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Nord-Pas-de-Calais-Picardie, sise 666 avenue Willy Brandt 69777 LILLE
- 2) D'un recours hiérarchique auprès de la Ministre des affaires sociales et de la Santé, sise 14, avenue Duquesnoy 75350 PARIS 07 SP
- 3) D'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent
- 4) En cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut-être présenté dans un délai franc de deux mois après la notification d'une décision expresse ou implicite de rejet

Article 5 : Le Directeur de l'offre de soins de l'Agence Régionale de Santé du Nord-Pas-de-Calais-Picardie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nord - Pas-de-Calais - Picardie et de la Préfecture de l'Oise.

Fait à Lille le 08 AVR. 2016
Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé
Du Nord-Pas-de-Calais-Picardie

Fait à Beauvais le 19 avril 2016
Le Préfet de l'Oise

Didier MARTIN

Annexe de l'arrêté
Composition nominative du Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins
et des Transports Sanitaires (CODAMUPS-TS) de l'Oise

Composition nominative du CODAMUPS-TS de l'Oise		
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1° Représentants des collectivités territoriales		
a) Un conseiller départemental désigné par le Conseil Départemental		Pas de désignation de suppléants (cf article 3 du décret n° 2006-672 du 8 juin 2006)
b) Deux maires désignés par l'association départementale des Maires de l'Oise	Monsieur Bruno FORTIER Monsieur Lionel OLLIVIER	
2° Partenaires de l'aide médicale urgente		
a) Un médecin responsable de service d'aide médicale urgente et un médecin responsable de structure mobile d'urgence et de réanimation dans le département	Docteur Thierry RAMAHERISON Docteur Eric CHARPENTIER	Pas de désignation de suppléants (cf article 3 du décret n° 2006-672 du 8 juin 2006)
b) Un directeur d'établissement public de santé doté de moyens mobiles de secours et de soins d'urgence	Monsieur Eric GUYADER	
c) Le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours	Monsieur Eric de VALROGER	
d) Le Directeur départemental du service d'incendie et de secours	Monsieur Le Colonel Luc CORACK	
e) Le Médecin Chef départemental du service d'incendie et de secours	Docteur François JOLY	
f) Un officier de sapeurs pompiers chargé des opérations	Lieutenant Colonel Thierry BRUNO	
3° Membres désignés sur proposition des organismes qu'ils représentent		
a) Un médecin représentant le conseil départemental de l'ordre des médecins	Docteur Philippe VERON	Docteur Xavier LAMBERTYN
b) Union Régionale des professionnels de santé représentant les médecins	Docteur Xavier LAMBERTYN	Docteur Christophe GRIMAUD
	Docteur José GUCHEVAL	
c) Délégation départementale de la Croix Rouge Française	Monsieur Bilce BAYARD	Monsieur Lionel REMOND

d) Deux praticiens hospitaliers exerçant dans les structures des urgences hospitalières	Docteur Rachid KASDALI	
	Docteur Laetitia FABRE	Docteur Jérôme FOURNEL
e) Médecin des structures de médecine d'urgence des établissements privés de santé		
f) Un représentant des associations de permanence des soins	Docteur Halseem CHAKER - SOS médecine Creff	Docteur Thierry BAUMIER
	Docteur Laurence GUILLOIN - AMGRS 60	Docteur Jean Luc PLESSIER
g) Un représentant de l'organisation la plus représentative de l'hospitalisation publique (FHF)	Madame Dolores TRUEBA DE LA PINTA	Madame Christelle BOURSON
h) Un représentant de chacune des deux organisations d'hospitalisation privée les plus représentatives	Monsieur Vincent VESSELLE	
	Monsieur Jean Luc HAMIACHE	
i) Des représentants des transporteurs sanitaires	Monsieur Pierre Yves VANSTAVEL	
	Monsieur Frédéric WALLET	
	Monsieur Dominique BANSARD	
	Monsieur Pascal LOTTIN	
j) Un représentant de l'ATSU	Monsieur Frédéric CHERY	
k) Un représentant du conseil régional de l'ordre des pharmaciens	Monsieur Frédéric CARTON	Monsieur Benoît THIERRY
l) Un représentant de l'union régionale des professionnels de santé représentant les pharmaciens d'officine	Monsieur Bertrand GILBERGUE	
m) Un représentant de l'organisation de pharmaciens d'officine	Monsieur Bruno LEPERE	Monsieur Bertrand GILBERGUE
n) Un représentant du conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes	Docteur Pascal HEBRARD	Docteur Bernard TRIGLET
o) Un représentant de l'union régionale des professionnels de santé représentant les chirurgiens-dentistes	Docteur Maude SILBERBERG	Docteur Céline GARRAS
4° Un représentant des associations d'usagers		
	Madame Marie Pierre BERGERET	Madame Stéphanie PARET



PRÉFET DE LA REGION
NORD-PAS-DE-CALAIS – PICARDIE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement et
du Logement

DECISION

Ordonnancement secondaire

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord – Pas-de-Calais – Picardie,

Vu le décret n° 2009-235 en date du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 04 janvier 2016 portant délégation de signature, en matière d'ordonnancement secondaire, à Monsieur Vincent MOTYKA, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord – Pas-de-Calais – Picardie,

Vu la convention du 16 juillet 2012 entre la DREAL Nord Pas-de-Calais et la division de Lille de l'ASN relative au BOP 181, action 9,

DECIDE

Article 1er :

Subdélégation de signature est donnée aux directeurs adjoints :

- Madame Aline BAGUET
- Monsieur Yann GOURJO
- Monsieur Julien LABIT
- Monsieur Jean-Marie DEMAGNY

pour l'exercice de responsable de BOP délégué, à l'effet de recevoir et de répartir après validation du responsable de BOP les crédits des BOP, et pour l'exercice d'ordonnateur secondaire, à l'effet de signer toutes pièces nécessaires à l'engagement et la liquidation des dépenses et des recettes, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté susvisé du Préfet, sur les missions et les Budgets Opérationnels de Programmes (BOP) indiqués à ses articles 1er et 2, pour les commandes d'achats, les marchés de Travaux, Fournitures et Services, ainsi que pour les actes attributifs de subventions.

Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Arnaud WINOCQ, responsable de la Mission Stratégie et Pilotage Régional (MSPR) ainsi qu'à Monsieur Christophe ISORE, chargé de mission LOLF, pour l'exercice de responsable de BOP délégué, à l'effet de recevoir et répartir après validation du responsable de BOP les crédits des BOP indiqués à l'article 1er de l'arrêté susvisé du Préfet.

Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de recevoir les crédits, et de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences et avec l'obligation de se conformer aux programmations arrêtées par l'autorité compétente :

- les demandes et actes d'engagement juridique,
- l'ensemble des actes nécessaires à la passation des marchés.

dans la limite des périmètres et seuils suivants, dans la limite des seuils indiqués pour chaque délégataire ci-après :

BOP : Tous BOP
Périmètre : Titres 3, 5, 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Francis BOULANGER	secrétaire général	40 000 €
<i>En cas d'absence ou d'empêchement de F BOULANGER :</i>		
Bénédicte VAILLANT	secrétaire générale adjointe	
Christophe DIRUIT	chef du pôle gestion financière	

BOP : 113 – PEB
Périmètre : Titres 3, 5, 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Marc GREVET	chef du service Eau et Nature, référent du BOP 113	40 000 €
<i>En cas d'absence ou d'empêchement de M GREVET :</i>		
Hélène SOUAN	adjointe au chef de service Eau et Nature	
Enrique PORTOLA	adjoint au chef de service Eau et Nature	
Caroline CALVEZ-MAES	chefe du pôle planification et gestion de l'eau	
Olivier PREVOST	chef du pôle Délégation de bassin Artois-Picardie	
John BRUNEVAL	chef du pôle sites et paysages	
Antoine NOLY	chef du pôle laboratoire hydrobiologique	
Sofiane BOUIFFROR	chef du pôle nature biodiversité	
Christine BRUNEL	chefe du pôle Risques naturels	

BOP : 135 – UTAH
Périmètre : Titres 3, 5, 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Corinne BIVER	cheffe du service ECLAT, référente du BOP 135;	
<i>En cas d'absence ou d'empêchement de C BIVER :</i>		
Pierre BRANGER	adjoint au chef de service ECLAT	
Marie-Claude JUVIGNY	adjointe au chef de service ECLAT	
Jeanne-Marie GOUIFFES	cheffe du pôle aménagement des territoires	40 000 €
Vincent PRADEAU	adjoint à la cheffe du pôle aménagement du territoire	
Sophie HUCHETTE	adjointe au chef du pôle habitat construction	
Dominique BUISSON	chef du pôle habitat construction	

BOP : 174 – EAM
Périmètre : Titres 3, 5, 8

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Corinne BIVER	chefe du service ECLAT, référente du BOP 174	
Daniel HELLEBOID	chef du Service Sécurité des Transports et des Véhicules (SSTV)	
En cas d'absence ou d'empêchement de C BIVER :		
Pierre BRANGER	adjoint au chef de service ECLAT	
Marie-Claude JUVIGNY	adjointe au chef de service ECLAT	40 000 €
Bruno SARDINHA	chef du pôle Air-Climat-Energie	
Pascal FASQUEL	adjoint au chef du pôle Air-Climat-Energie	
En cas d'absence ou d'empêchement de D HELLEBOID :		
Thierry THOUMY	adjoint au chef du SSTV	
François VANDENBON	chef du pôle véhicules	

BOP : 181 – PR
Périmètre : Titres 3, 5, 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
David TORRIN	chef du service Risques, référent du BOP 181	40 000 €
Marc GREVET	chef du service Eau et Nature	
En cas d'absence ou d'empêchement de D TORRIN :		
Xavier BOUTON	adjoint du chef du service Risques	
Grégory BRASSART	adjoint du chef du service Risques	
Laurent CHAUVEL	chef de la division risques accidentels	
Laurent COURAPIED	chef de la division risques sanitaires et pilotage de l'IC	
Roger DHENAIN	chef du pôle sous sol et ouvrages hydrauliques	
François CLERC	chef du pôle prévision des crues et hydrométrie	
Jean-Marie BLAVOET	chef d'unité hydrométrie	
Nathalie GAFFET	chefe d'unité prévision des crues	
Laurent GOBLET	techniciens hydro	Limitée à l'usage de carte achat individuelle et nominative, dans le respect des plafonds définis
Éric WILK		
Jean-Michel LACQUÉMANT		
Xavier POLBOS		
Pascal LIS		
Didier GRENOUILLET		
En cas d'absence ou d'empêchement de M GREVET :		40 000 €
Hélène SOUAN	adjointe au chef de service Eau et Nature	
Enrique PORTOLA	adjoint au chef de service Eau et Nature	
Christine BRUNEL	chefe du pôle Risques naturels	

BOP : 203 - IST
Périmètre : Titres 3, 5, 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Christophe HUSSER	chef du Service Mobilité et Infrastructures (SMI), référent du BOP 203	180 000 € pour les commandes et marchés de travaux 40 000 € pour les commandes relevant du CCAG services et PI
Nicolas LENOIR	adjoint au responsable du SMI	40 000 € en montant annuel cumulé des bons de commande par marchés (montant cumulé tous signataires qui a délégation) dont la signature du contrat relève du niveau direction
Daniel HELLEBOID	chef du SSTV	40 000 €
<i>En cas d'absence ou d'empêchement de C. HUSSER :</i>		
Luc FOLLEBOUT	responsable du pôle stratégie/mobilité déplacement/transport	100 000 € pour les commandes et marchés de travaux 20 000 € pour les commandes relevant du CCAG services et PI
Régis AUFFRET	adjoint au responsable du pôle stratégie /mobilité déplacement/transport Unité Territoriale Nord Ouest AML et Littoral	
Aurélien BALMER	adjoint au responsable du pôle stratégie /mobilité déplacement/transport Unité Territoriale Sud Est	20 000 € en montant annuel cumulé des bons de commande par marché (montant cumulé tous signataires qui ont la délégation) dont la signature du contrat relève du niveau direction
Nathalie RICHER	responsable du pôle Maîtrise d'ouvrage du réseau routier national	20 000 € pour les commandes et marchés travaux 20 000 € pour les commandes relevant du CCAG services et PI
Claire CAFFIN	adjointe au responsable du Pôle Maîtrise d'ouvrage du réseau routier national Unité Sud	
Lucile GAMANT	chargée mission Bruit	20 000 € pour les commandes et marchés travaux 20 000 € pour les commandes relevant du CCAG services et PI
Patricia ROUY	responsable d'opérations dans le pôle maîtrise d'ouvrage du réseau routier national Unité Nord	
Vincent ROUSSEAU	responsable d'opérations dans le pôle maîtrise d'ouvrage du réseau routier national Unité Nord	20 000 € pour les commandes relevant du CCAG services et PI
Adrien BRULEZ	responsable cellule Stratégie et pilotage dans le pôle maîtrise d'ouvrage du réseau routier national Unité Nord	20 000 € en montant annuel cumulé des bons de commande par marché (montant cumulé tous signataires qui ont la délégation) dont la signature du contrat relève du niveau direction
Laurent LEFEVRE	responsable d'opérations dans le pôle maîtrise du réseau routier national Unité Sud	20 000 € en montant annuel cumulé des bons de commande par marché (montant cumulé tous signataires qui ont la délégation) dont la signature du contrat relève du niveau direction
François SANDT	responsable de la cellule procédures administratives et foncières	
Thierry OGEZ	chargé de mission Assistance Opérationnelle	

BOP : 203 - IST
Périmètre : Titres 3, 5, 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
<i>En cas d'absence ou d'empêchement de D HELLEBOID :</i>		
Thierry THOUMY	adjoint au chef du SSTV	40 000 €
Mireille BUTTARELLO	chefe du pôle régulation et contrôle des transports terrestres	

BOP : 203 - IST
Périmètre : Actes spéciaux de sous-traitance des marchés publics du SMI

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Christophe HUSSER	chef du SMI, référent du BOP 203	sans seuil
Nicolas LENOIR	adjoint au responsable du SMI	

BOP : 207 - SCR
Périmètre : Titres 3, 5, 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Daniel HELLEBOID	chef du SSTV	40 000 €
<i>En cas d'absence ou d'empêchement de D HELLEBOID :</i>		
Thierry THOUMY	adjoint au chef du SSTV	

BOP : 217 – CPPEDMD
Périmètre : Titres 2, 3, 5, 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Francis BOULANGER	secrétaire général, référent du BOP 217	40 000 €
En cas d'absence ou d'empêchement de F BOULANGER :		
Bénédicte VAILLANT	secrétaire générale adjointe	
Christophe DIRUIT	chef du pôle gestion financière	

BOP : 217 – CPPEDMD
Périmètre : Action 1 – Titres 3, 5, 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Chantal ADJRIOU	chef de service Information, Développement Durable et Évaluation environnementale (IDDE), référent du BOP 217 CGDD	40 000 €
En cas d'absence ou d'empêchement de C ADJRIOU :		
Frédéric CARLIER	chef du pôle Promotion de la transition	

BOP : 217 – CGDD
Périmètre : Titres 3, 5, 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Chantal ADJRIOU	chefe du service Information, Développement Durable et Évaluation environnementale (IDDEE), référent du BOP 217 CGDD	40 000 €
En cas d'absence ou d'empêchement de C ADJRIOU :		
Frédéric CARLIER	chef du pôle Promotion de la transition	

BOP : 303 – 333 – 723
Périmètre : Titres 3 et 5

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Francis BOULANGER	secrétaire général	40 000 €
En cas d'absence ou d'empêchement de F BOULANGER :		
Bénédicte VAILLANT	secrétaire générale adjointe	
Christophe DIRUIT	chef du pôle gestion financière	

Article 4 :

La signature des décomptes généraux et définitifs des marchés n'est déléguée qu'aux personnes citées aux articles 1 et 3 dans la limite des seuils indiqués dans ces articles.

La signature du certificat pour mise en paiement des actes relevant du titre 9 est déléguée aux personnes mentionnées aux articles 1 et 3 sans seuil.

Outre les agents mentionnés aux articles 1 et 3 délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer les pièces suivantes nécessaires à la liquidation des recettes et des dépenses, dans la limite des seuils et des restrictions indiqués :

Titre 6 :

- les certificats administratifs de constatation de service fait, sans seuil,

Autres titres :

- les constatations de service fait (sans seuil),
- les états d'acompte (sans seuil)

BOP : 113 – PEB

Agents	Fonctions	Restrictions
Michel WILCZYNSKI	chef du pôle logistique	Uniquement le service fait
Dany LEROY	responsable unité moyens généraux	
Emmanuel ORY	responsable unité logistique de proximité	
Gérard VERHAEGEN	assistant unité moyens généraux	
Didier CARON	assistant unité moyens généraux	
David PETIT	responsable unité immobilier	
Lenka SVITEK	responsable pôle Ressources Humaines	
Bernadette TRIBOLET	adjointe cheffe du pôle RH	
Peggy VALET	chefe unité RH de synthèse et de proximité	
Laurence MARQUART	responsable unité GPEEC / formation	

BOP : 135 – UTAH

Agents	Fonctions	Restrictions
Emmanuel LEDE Gilles VERLEY Alexia TREHEIN Alexandre LALLEMENT Jean-Christophe HOLDERIC Guilhem GIZOLME Marie LEROY Geoffrey MUNIER	chargés de mission	sans

BOP : 174 – EAM

Agents	Fonctions	Restrictions
Alexis DRAPIER Élisabeth ASLANIAN Noémie FRADET Olivier SAVY Guillaume CORON	chargés de mission	sans
Patrick DEREUMAUX	adjoint au chef du pôle véhicules	
Frédéric MODRZEJEWSKI	Chef UD Artola	
David BOUSSART	coordonnateur véhicules	
Isabelle LIBERKOWSKI	Cheffe UD Hainaut	
Annick SEGARD	cheffe équipe véhicules	
Marcel WILLEMART	technicien activité véhicules	
David LEFRANC	chef UD Littoral	
Didier BRUNET	chef d'équipe véhicules	
Éric LOUAGE	technicien véhicules	
Lionel MIS	chef UD Lille	
Stéphane CHOQUET	chef UD Oise	
Arnaud DEPUYDT	chef UD Somme	

Agents	Fonctions	Restrictions
Michel WILCZYNSKI	chef du pôle logistique	Uniquement le service fait
Dany LEROY	responsable unité moyens généraux	
Emmanuel ORY	responsable unité logistique de proximité	
Gérard VERHAEGEN	assistant unité moyens généraux	
Didier CARON	assistant unité moyens généraux	
David PETIT	responsable unité immobilier	
Lenka SVITEK	responsable pôle Ressources Humaines	
Bernadette TRIBOLET	adjointe cheffe du pôle RH	
Peggy VALET	cheffe unité RH de synthèse et de proximité	
Laurence MARQUART	responsable unité GPEEC / formation	

BOP : 181 – PR

Agents	Fonctions	Restrictions
Marc GREVET	chef du service Eau et Nature, référent du BOP 113	sans
<i>En cas d'absence ou d'empêchement de M GREVET :</i>		
Hélène SOUAN	adjointe au chef de service Eau et Nature	
Enrique PORTOLA	adjoint au chef de service Eau et Nature	
Caroline CALVEZ-MAES	chefe du pôle planification et gestion de l'eau	
Olivier PREVOST	chef du pôle Délégation de bassin Artois-Picardie	
John BRUNEVAL	chef du pôle sites et paysages	
Antoine NOLY	chef du pôle laboratoire hydrobiologique	
Sofiane BOUIFFROR	chef du pôle nature biodiversité	
Christine BRUNEL	chefe du pôle Risques naturels	

Agents	Fonctions	Restrictions
Lionel MIS	chefs UD	Uniquement le service fait
David LEFRANC		
Isabelle LIBERKOWSKI		
Frédéric MODRZEJEWSKI		
Stéphane CHOQUET		
Arnaud DEPUYDT		
Caroline DOUCHEZ		
Michel WILCZYNSKI	chef du pôle logistique	
Dany LEROY	responsable unité moyens généraux	
Emmanuel ORY	responsable unité logistique de proximité	
Gérard VERHAEGEN	assistant unité moyens généraux	
Didier CARON	assistant unité moyens généraux	
David PETIT	responsable unité immobilier	
Lenka SVITEK	responsable pôle Ressources Humaines	
Bernadette TRIBOLET	adjointe cheffe du pôle RH	
Peggy VALET	chefe unité RH de synthèse et de proximité	
Laurence MARQUART	responsable unité GPEEC / formation	

Agents	Fonctions	Restrictions
François GODIN	chef de la division territoriale de l'ASN	Action 9
<i>En cas d'absence ou d'empêchement de F GODIN :</i>		

Jean-Marc DEDOURGE	adjoint au chef de la division	uniquement service fait
--------------------	--------------------------------	-------------------------

BOP : 203 - IST

Agents	Fonctions	Restrictions
Pour le SMI :		
Yannick DEBRABANT Marie-Gabrielle LAGNIER Boris LY Pierre Maxime GIORA Mélanie LIMIER	chargés de mission	sans
Bella ANSEUR Kathy GERME Louise HURTEL André MORTREUX Emanuele NICOTERA Stéphane QUENY Laury DEGROOTE Pierrick PAGE Guillaume POTEAU Frédéric DIDELET Céline COULY Nordine FRIKHA	chargés d'études	
Noémie HANSSSENS Cécile LAURENT Cédric NURDIN	chargés d'affaires de procédure foncière	
Pour le SSTV :		
Nicole KRYUS	chefe unité professionnels du transport	
Laurette TOURNEUR	chargée mission capacité professionnelle	
Vincent UYTENHOVE	chef unité support des contrôles	
Daniel DANDREA	adjoint au chef du pôle régulation et contrôle des transports	
Corinne DIRUIT	chargée de contrôle unité support des contrôles	
Frédéric DUBOIS	chef unité contrôle Arras	
Pierre CONDE	chef unité contrôle Prouvy	
André TARTAR	chef unité contrôle Calais	
Emmanuelle MARY	chef unité contrôle Calais, par intérim	
Lionel LECOUSTRE	chef unité contrôle Lille	
Robert HUGUET	chef unité contrôle Beauvais	
Anne JORE	chef unité contrôle Amiens	
Murielle COZETTE	chef unité contrôle Laon	

BOP : 207. – SCR

Agents	Fonctions	Restrictions
Didier SOYER	animateur sécurité routière	Uniquement le service fait
Sylvie DELPIERRE	chargée mission sécurité routière	

BOP : 217 – CPPEDMD

Agents	Fonctions	Restrictions
Pour le SG :		
Michel WILCZYNSKI	chef de la division logistique	
Dany LEROY	responsable cellule moyens généraux	
Emmanuel ORY	responsable unité logistique de proximité	
Gérard VERHAEGEN	assistant unité moyens généraux	
Didier CARON	assistant unité moyens généraux	
David PETIT	responsable unité immobilier	
Nicolas CAREMELLE	responsable unité Informatique	
Christophe TURBANT Laurent LEGRAND Fabrice DELAVIEZ Julie DESRUMAUX	agents unité informatique	Actions 3 et 5
Laurence MARQUART	adjointe RH responsable formation	Uniquement les constatations de service fait
Elisabeth TABARY	responsable cellule gestion financière	
Sheela SUREKA Claire DELBARRE Frédérique MOONS Sylvie MODESSE	gestionnaires	
Lenka SVITEK	responsable pôle Ressources Humaines	
Bernadette TRIBOLET	adjointe cheffe du pôle RH	
Peggy VALET	cheffe unité RH de synthèse et de proximité	
Laurence MARQUART	responsable unité GPEEC / formation	
Pour le service Risques :		
David TORRIN	chef du service	
Laurant CHAUVEL Laurent COURAPIED Grégory BRASSART	chefs de division	
Roger DHENAIN	adjoint au chef de division risques naturels hydrauliques et miniers	
François CLERC	chargé de mission Wateringues	Action 3
Nathalie GAFFET	responsable cellule prévision des crues	Uniquement les constatations de service fait
Marie-Alexandrine BERTAUX-VALERE	cheffe de cellule risques naturels	
Jean-Marie BLAVOET	responsable cellule hydrologie	
Didier GRENOUILLET	chargé de maintenance	
Irène MEURICE Corinne MOMPACH Emmanuelle PROY Dominique AUDIC Isabelle RONDEAU	assistantes	

Agents	Fonctions	Restrictions
Pour le service Eau et Nature :		
Marc GREVET	chef du service Eau et Nature, référent du BOP 113	
Hélène SOUAN	adjointe au chef de service Eau et Nature	
Enrique PORTOLA	adjoint au chef de service Eau et Nature	
Caroline CALVEZ-MAES	chefe du pôle planification et gestion de l'eau	
Olivier PREVOST	chef du pôle Délégation de bassin Artois-Picardie	
John BRUNEVAL	chef du pôle sites et paysages	
Antoine NOLY	chef du pôle laboratoire hydrobiologique	
Soflène BOUIFFROR	chef du pôle nature biodiversité	
Christine BRUNEL	chefe du pôle Risques naturels	
Pour le service ECLAT :		
Catherine ERMOLENKO Élodie PECAUT Isabelle VALMONT-GASTARIET	assistantes	Action 3 Uniquement les constatations de service fait
Pour le service IDDEE :		
Lillane VASSEUR	assistante	
Patrice FRERE	assistant	
Pour le SSTV :		
Daniel HELLEBOID	chef du SSTV	
Mirellie BUTTARELLO	chefe du pôle régulation et contrôle des transports terrestres	
François VANDENBON	chef du pôle sécurité et réglementation des véhicules	
Nicole KRYUS	chefe unité professionnelle du transport	
Laurette TOURNEUR	chargée de mission capacité professionnelle	
Vincent UYTENHOVE	chef unité support des contrôles	
Patrick DEREUMAUX	adjoint au chef de la division sécurité et réglementation des véhicules	

Agents	Fonctions	Restrictions
Pour le SMI :		<p data-bbox="1225 618 1318 645">Action 3</p> <p data-bbox="1086 678 1457 734">Uniquement les constatations de service fait</p>
Martine BOSCART Catherine ROGE	assistantes	
Pour les UD :		
Artois :		
Frédéric MODRZEJEWSKI	chef d'UD	
Élisabeth PAS	assistante	
Dominique LAHONDES	administratif véhicules	
Hainaut :		
Isabelle LIBERKOWSKI	cheffe d'UD	
Chantal MAIRECHE Christine AMMENO	assistantes	
Alexandre VUYLSTEKER	technicien CT activité véhicules	
Pascal DE SAINT VAAST	inspecteur ICPE	
Lille :		
Lionel MIS	chef d'UD	
Myrienne LEGROS	assistante	
Littoral :		
David LEFRANC	chef d'UD	
Éric LOUAGE	technicien ICPE	

Agents	Fonctions	Restrictions
Pour la Direction :		Action 3
		Uniquement les constatations de service fait
Dominique WEKSTEEN Marie-Christine GUIMARD Murielle DECROIX	assistantes	
Pour la MSPR :		
Arnaud WINOCCQ	responsable	
Pour CQCG :		
Élodie PATTE-GONDRAN	responsable qualité	
Pour la Zone Défense :		
Didier SOCKEEL Frédéric FLEURY Guillaume MARAIS	chargés de mission	
Pour le Service Juridique Mutualisé :		
Sylvain GATHOYE	chef du PSI Jur	
Maÿlis RIGOT	adjointe, cheffe de la division Affaires générales	
Nathalie RICART	cheffe de la division Travaux et contrats publics	
Noura MEHABI	cheffe de la cellule Dommages de travaux publics et domanialité	
Julia ALAOUI	cheffe de la division contentieux pénal urbanisme et ICPE	
Régine DEMOL	adjointe en charge des affaires du Tribunal Administratif d'Amiens	
Pour le SMMAPAC :		
Odile BASCOP-ADJANOH Nathalie BOUDEVILLE Émilie SZWAGROWSKI Isabelle SALOT Monique ESQUENET	assistantes	
Barbara DE BLOCK	infirmière	

Agents	Fonctions	Restrictions
Michel WILCZYNSKI	chef de la division logistique	Uniquement les constatations de service fait
Dany LEROY	responsable cellule moyens généraux	
Emmanuel ORY	responsable unité logistique de proximité	
Gérard VERHAEGEN	assistant unité moyens généraux	
Didier CARON	assistant unité moyens généraux	
David PETIT	responsable unité immobilier	

Article 5 :

Les personnes suivantes sont autorisées à valider via le progiciel Chorus Formulaire les demandes d'engagement juridique et les constatations de service fait :

BOP : 203

Agents	Fonctions
Pour le SMI :	
Christophe HUSSER	chef de service SMI
Nicolas LENOIR	adjoint au Responsable du SMI
Marie-Agnès BOISSEAU	responsable Pôle Finances Commande Publique
Geneviève GIRARD	responsable d'unité, Adjointe à la responsable Pôle Finances Commande Publique
Clotilde VERHOEVEN	responsable d'UC, référente commande publique

BOP : Tous BOP

Agents	Fonctions
Pour le SC :	
Christophe DIRUIT	chef du pôle gestion financière
Elisabeth TABARY	responsable cellule gestion financière
Sheela SUREKA Claire DELBARRE Frédérique MOONS Sylvie MODESSE	gestionnaires
Marie-Agnès MARTIN Nathalie BEVE Danielle BOUTHORS	chargées de mission

Article 6 :

Les personnes suivantes sont autorisées à valider sous l'appli ARGOS le transfert de l'état de frais vers Chorus :

Agents	Fonctions	Programmes
Odile LANNOY	gestionnaire	Tous programmes
Peggy VALET	Cheffe de l'unité RH de synthèse et de proximité à Lille	
Corinne RADER	Chargée de mission RH	
Bernadette TRIBOLET	Adjoint à la cheffe de Pôle RH	

Article 7 :

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer ou de valider sous le progiciel Chorus, pour le compte de la DREAL ainsi que pour le compte des services délégués DDT(M) Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Oise, Somme, DRAAF Nord-Pas-de-Calais-Picardie, DDPP Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Oise, Somme, ÉNTE, CVRH, DIR, sur les BOP 113 - 134 - 135 - 143 - 148 - 149 - 154 - 159 - 174 - 181 - 190 - 203 - 205 - 206 - 207 - 215 - 216 - 217 - 309 - 333 - 723 - 751, les actes suivants :

Agents	Profils	Actes délégués
Nathalie KORCZ Audrey MARAIS Charlotte SALOMEZ Éric LAUWERIE Denise HOSS Zakya ALELE Nathalie BOULET Murielle DECROIX Èlise JAKUBOWICZ Marie-France BEAUFORT Christine TONNEL Micheline BONNAMY Nathalie FILIPPI Fabien MARGUERITE	valideurs	<ul style="list-style-type: none"> - les propositions d'engagements juridiques auprès du C.F.R., - les validations des engagements juridiques, - les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnement des dépenses (notamment la certification du service fait et la validation des demandes de paiement), - les ordres de recettes destinés à assurer le recouvrement des créances de l'état, - toutes correspondances, ampliations, pièces annexes, nécessaires à l'ordonnement des dépenses et des recettes
Unité Achats Subventions :		
Lydie HAUTIER Nathalie LANSON Didier LAURENT Florence LECLERCO Brigitte PERRILLAT Benoît ROUGERON Jean-Marie TISON Thérèse VANCOILLIE Nicolas SOYEZ	chargé-es de prestations comptables	certification du service fait
Vacataires :		
Bertrand COMBAZ Sophie GOETHALS Angélique HOUSSIN Élisabeth KORCZ Vincent MOITRELLE Sandra RAOUT Romain ROBYN Adeline TISON		
Unité Marchés Complexes		
Jean-François BARBET Sophie BIREMBAUX Èlisabeth DESPLANQUES Florence DESTÉIRDT	chargé-es de prestations comptables	certification du service fait
Unité Prestations Sociales RNF		
Véronique KOS Jacques LAUDE Danielle LEPRETRE Ghislaine ROBYN	chargé-es de prestations comptables	certification du service fait

Article 8 :

Les référents des BOP désignés à l'article 3 du présent arrêté m'adresseront un compte rendu d'utilisation des crédits et la situation de la mesure de la performance des budgets opérationnels arrêtés aux 30 avril, 31 août et 31 décembre.

Les subdélégués ci-dessus nommés aux articles 1 et 3 devront tenir un registre et fournir à la fin de chaque année au responsable de la Division Marchés la liste des marchés à procédure adaptée (MAPA) qu'ils auront signés dans le cadre de cette délégation.

Article 9 :

Monsieur Vincent MOTYKA, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord – Pas-de-Calais- Picardie, est chargé, au nom du Préfet de Région, de l'exécution de la présente décision dont une copie lui sera transmise ainsi qu'au Directeur Régional des Finances Publiques de la Région Nord/Pas-de-Calais Picardie et du Département du Nord, au Directeur Départemental des Finances Publiques du Département de la Somme et à la Directrice Départementale des Finances Publiques du Département de l'Oise accompagnée d'un spécimen de signature des agents habilités.

Fait à Lille, le

le Directeur Régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Nord-Pas-de-Calais – Picardie

Vincent MOTYKA